

État de l'accessibilité en 2022

Le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario s'est historiquement engagé à garantir un milieu entièrement accessible à toutes les personnes handicapées. Le Bureau a continué de rehausser ses pratiques et de les améliorer pour répondre en temps opportun aux besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité, conformément aux exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (« LAPHO ») et de ses règlements.

Depuis mars 2020, le Bureau de l'Ombudsman reste fermé au public en raison de la pandémie de COVID-19. Le Bureau a mis à jour son site Web avec des renseignements actualisés sur la manière accessible d'accéder aux services.

Nous continuons de former le nouveau personnel à l'accessibilité, fournir au public des documents de manière accessible, répondre aux besoins d'accessibilité des plaignant(e)s et durant le processus de recrutement, et inclure des conditions d'accessibilité dans tous les contrats de services. Lors des rénovations en 2021 et 2022, les exigences en matière d'accessibilité ont été prises en compte pour tous les espaces de bureau (par exemple, accessoires à main pour les portes, et une salle de bain séparée entièrement accessible). Nous cherchons aussi à donner à notre personnel l'occasion d'apprendre à intégrer l'accessibilité dans ses services au public, par exemple en invitant la Commissaire en chef de la Commission ontarienne des droits de la personne à s'adresser à notre personnel à ce sujet en novembre 2022.

En 2022, le Bureau de l'Ombudsman a mis à jour son Plan d'accessibilité, comme l'exige la LAPHO. Dans le cadre de ce processus, nous avons consulté des personnes qui ont déclaré avoir besoin de diverses mesures d'accommodements sur le lieu de travail, et les commentaires que nous avons reçus ont été pris en compte et intégrés dans notre travail et notre nouvelle version du Plan d'accessibilité. Ce Plan inclut aussi maintenant l'entretien préventif et d'urgence des éléments accessibles dans nos espaces publics, ainsi que les procédures à suivre en cas de perturbations temporaires quand ces éléments ne sont pas en état de fonctionnement.

Le comité d'accessibilité, créé en 2019, pour explorer le partage de l'information et des connaissances en interne, s'est réuni régulièrement pour discuter de la mise en œuvre de nouveaux outils internes. Le système de recrutement et le site Web continuent d'être conformes aux exigences de la LAPHO.